



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n° : 3

Date : 1 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 11 / 2 / 2015

**RENO'MAT'****0514 - 0518**

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : RENO'MAT'  
Code du produit : 0514 - 0518

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Produit pour l'entretien des chaussures et du cuir.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : AVEL  
Lombre  
MAGNAC LAVALETTE  
16320 FRANCE  
Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36  
avel@avel.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone : +33 5 45 64 74 74 ( Horaire de bureau: Lundi-Vendredi 8h-15h GMT+1 )

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : F; R11  
Repr. Cat. 3; R62  
Xn; R20-R65-48/20  
Xi; R38  
N; R51-53

#### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

**Dangers pour la santé** : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (Skin Irrit. 2) H315  
Toxicité pour le système reproductif - Fertilité - Catégorie 2 - Attention (Repr. 2) H361  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2 - Attention (STOT RE 2) H373  
Danger par aspiration - Catégorie 1 - Danger (Asp. Tox. 1) H304

**Dangers physiques** : Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger (Flam. Liq. 2) H225

**Dangers pour l'environnement** : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2) H411

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n° : 3

Date : 1 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 11 / 2 / 2015

**RENO'MAT'****0514 - 0518**

## 2. Identification des dangers (suite)

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

: Danger

Mention de danger

: H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 : Provoque une irritation cutanée.  
 H361f : Présumé être la cause d'une altération de la fertilité.  
 H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

:

• Généraux

: P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102: Tenir hors de portée des enfants.

• Prévention

: P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.  
 P260: Ne pas respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.  
 P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.

• Intervention

: P301+P310: EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P332+P313: En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

• Considérations relatives à l'élimination

: P501: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Contient

: Chlorobenzène - HYDROCARBURES, C6, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, N-HEXANE

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers

: Non établi.

## 3. Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation

: Préparation.

Substance(s) dangereuse(s)

: Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH Ref.	Classification
Acétate de n-butyle	: > 1 < 5 %	123-86-4	204-658-1	607-025-00-1	----	R10 R66 R67 ----- Flam. Liq. 3 _ H226 STOT SE 3 _ H336 STOT RE _ EUH066
Lauryl Ether Sulfate de Sodium	: > 5 < 10 %	68585-34-2	500-223-8	-----	----	Xi; R36/38 ----- Eye irrit 2 _ H319 Skin Irrit. 2 _ H315
Chlorobenzène	: > 20 < 30 %	108-90-7	203-628-5	602-033-00-1	01-2119432722-45-0000	R10 Xn; R20 N; R51-53 ----- Flam. Liq. 3 _ H226

**AVEL**

Lombre MAGNAC LAVALETTE 16320 FRANCE

Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36

avel@avel.com

**En cas d'urgence : +33 5 45 64 74 74**



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n° : 3

Date : 1 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 11 / 2 / 2015

**RENO'MAT'****0514 - 0518**

## 3. Composition/informations sur les composants (suite)

HYDROCARBURES, C6, N-  
ALCANES, ISOALCANES,  
CYCLIQUES, N-HEXANE

: &gt; 10 &lt; 20 %

-----

925-292-5

-----

01-2119473851-33

Acute Tox. 4 (inhal) \_ H332  
Aquatic Chronic 2 \_ H411F; R11  
Repr. Cat. 3; R62  
Xn; R65-48/20  
R67  
Xi; R38  
N; R51-53-----  
Flam. Liq. 2 \_ H225  
Asp. Tox 1 \_ H304  
Repr. 2 \_ H361f  
Skin Irrit. 2 \_ H315  
STOT RE 2 \_ H373  
STOT SE 3 \_ H336  
Aquatic Chronic 2 \_ H411

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). En cas d'irritation cutanée : Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- Contact avec les yeux** : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
- Ingestion** : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes liés à l'utilisation** : Provoque des lésions oculaires graves.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Présumé être la cause d'une altération de la fertilité.  
Provoque une irritation cutanée.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Informations générales** : En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés** : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
- Incendies avoisinants** : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Classe d'inflammabilité** : Liquide et vapeurs très inflammables.

**AVEL**Lombre MAGNAC LAVALETTE 16320 FRANCE  
Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36  
avel@avel.com**En cas d'urgence : +33 5 45 64 74 74**



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n° : 3

Date : 1 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 11 / 2 / 2015

### RENO'MAT'

**0514 - 0518**

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

- Produits de combustion dangereux** : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.  
**Risques spécifiques** : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  
**Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les secouristes** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Aérer la zone.  
**Mesures techniques** : Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.  
**Précautions spéciales** : Ecarter toute source d'ignition. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.  
**Pour les non-secouristes** : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.2. Précautions pour l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage** : Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 7. Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation** : Se laver soigneusement après manipulation. Se procurer les instructions avant utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.  
**Mesures techniques de protection** : Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage, ..., antidéflagrant. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.  
**Précautions spéciales** : Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n° : 3

Date : 1 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 11 / 2 / 2015

## RENO'MAT'

0514 - 0518

### 7. Manipulation et stockage (suite)

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.
- Stockage - à l'abri de** : Bases fortes. Acides forts. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

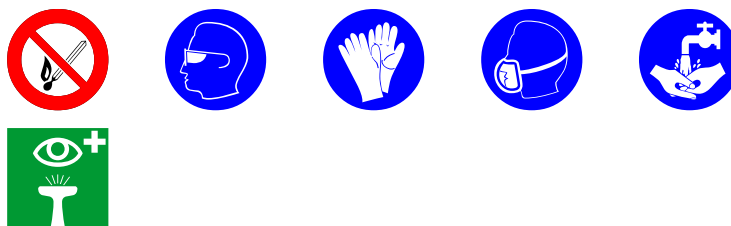
#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Voir section 1.

### 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle



- Protection individuelle** : Eviter toute exposition inutile.
- **Protection respiratoire** : Porter un équipement de protection respiratoire.
  - **Protection des mains** : Porter des gants de protection.
  - **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
  - **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
  - **Autres** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### 8.2. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle : Aucune donnée disponible.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique à 20 °C** : Liquide.
- Couleur** : Couleur.
- Odeur** : Caractéristique.
- Seuil olfactif** : Aucune donnée disponible.
- pH** : Aucune donnée disponible.
- Point de fusion [°C]** : Aucune donnée disponible.
- Point de décomposition [°C]** : Aucune donnée disponible.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6

Edition révisée n° : 3

Date : 1 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 11 / 2 / 2015

**RENO'MAT'****0514 - 0518**

## 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Température critique [°C]	: Aucune donnée disponible.
Auto-ignition temperature [°C]	: Aucune donnée disponible.
inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Point d'éclair [°C]	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition initial [°C]	: Non applicable.
Point d'ébullition final [°C]	: Non applicable.
taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur [20°C]	: Aucune donnée disponible.
densité de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Densité [g/cm3]	: 0.95 - 0.97
Densité relative, liquide (eau=1)	: Aucune donnée disponible.
Solubilité dans l'eau	: Aucune donnée disponible.
Log Pow octanol / eau à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Viscosité à 40°C [mm2/s]	: Aucune donnée disponible.

### 9.2. Autres informations

propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité supérieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité inférieures [%]	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes.	: Aucune donnée disponible.

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité : Non établi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue.

### 10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Fumées. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7

Edition révisée n° : 3

Date : 1 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 11 / 2 / 2015

**RENO'MAT'****0514 - 0518**

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Informations toxicologiques</b>	: Le produit n'a pas été complètement testé. Le risque calculé a été fait conformément aux exigences de la réglementation de l'UE.
<b>Toxicité aiguë</b>	
• <b>Inhalation</b>	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• <b>Cutanée</b>	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
• <b>Ingestion</b>	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosivité</b>	: Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Irritation</b>	: Provoque une irritation cutanée.
<b>Sensibilisation</b>	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxique pour la reproduction</b>	: Présumé être la cause d'une altération de la fertilité.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>danger par aspiration</b>	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Informations toxicologiques** : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance - dégradabilité

**Persistance - dégradabilité** : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

### 12.3. Potentiel de bio-accumulation

**Potentiel de bio-accumulation** : Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** : Non établi.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** : La substance/mélange ne répond pas aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH.

### 12.6. Autres effets néfastes

**AVEL**

Lombre MAGNAC LAVALETTE 16320 FRANCE

Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36

avel@avel.com

**En cas d'urgence : +33 5 45 64 74 74**



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8

Edition révisée n° : 3

Date : 1 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 11 / 2 / 2015

**RENO'MAT'****0514 - 0518**

## 12. Informations écologiques (suite)

**Précautions pour l'environnement** : Eviter le rejet dans l'environnement.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Généralités** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Eviter le rejet dans l'environnement. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**Précautions spéciales** : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.  
Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1. Transport terrestre (ADR-RID)

**Désignation officielle de transport** : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ayant un point d'éclair inférieur à 23 °C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (point d'ébullition d'au plus 35 °C) (Chlorobenzène, HYDROCARBURES, C6, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, N-HEXANE)

**N° ONU** : 1993

**I.D. n°** : 33

**ADR - Class** : 3

**ADR - Etiquetage** : 3 9E



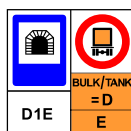
**ADR - Code de classification** : F1

**ADR - Groupe** : III

**ADR - Instructions Emballage** : P001 R001 LP001 LP001

**ADR - Quantité limitée** : 5 L

**ADR - Code de tunnels**



: D/E

### 14.2. Transport par mer (IMDG) [English only]

**Proper shipping name** : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (having a flash-point below 23 °C and viscous according to 2.2.3.1.4) (boiling point not more than 35 °C) (Chlorobenzene, HYDROCARBONS, C6, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, N-HEXANE)

**N° ONU** : 1993

**IMO-IMDG - Class or division** : 3 ( 9E )





# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 9

Edition révisée n° : 3

Date : 1 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 11 / 2 / 2015

**RENO'MAT'****0514 - 0518**

## 14. Informations relatives au transport (suite)

IMO-IMDG - Packing group : III  
IMO- IMDG - Packing instructions : P001 LP01  
IMO-IMDG - Limited quantities : 5 L  
IMO-IMDG - Marine pollution : Yes  
N° de fiche de sécurité : F-E S-E

### 14.3. Transport aérien (ICAO-IATA) [English only]

Proper shipping name : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (having a flash-point below 23 °C and viscous according to 2.2.3.1.4) (boiling point not more than 35 °C) (Chlorobenzene, HYDROCARBONS, C6, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, N-HEXANE)

N° ONU : 1993  
IATA - Class or division : 3 ( 9E )  
IATA - Packing group : III  
IATA - Passenger and Cargo Aircraft : ALLOWED  
- Passenger and Cargo - Packing instruction : 355  
- Passenger and Cargo - Maximum Quantity/Packing : 60 L  
IATA - Cargo only : ALLOWED  
- Cargo only - Packing instruction : 366  
- Cargo only - Maximum Quantity/Packing : 220 L  
IATA - Limited Quantites : 10 L  
ERG N° : 3L

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.  
REACH Restrictions - Annexe XVII : Les composants de ce produit ne sont pas soumis à restrictions.  
REACH Autorisation - Annexe XIV : Les composants de ce produit ne sont pas soumis à autorisation.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Elle n'a pas été effectuée.

## 16. Autres informations

Révision : Révision - Voir : \*  
Abréviations et acronymes : PBT: persistant, bioaccumulable et toxique  
vPvB: très persistant et très bioaccumulable  
Liste des phrases R pertinentes ( chap. 3) : R10 : Inflammable.  
R11 : Facilement inflammable.  
R20 : Nocif par inhalation.  
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.  
R38 : Irritant pour la peau.

**AVEL**

Lombre MAGNAC LAVALETTE 16320 FRANCE  
Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36  
avel@avel.com

**En cas d'urgence : +33 5 45 64 74 74**



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 10

Edition révisée n° : 3

Date : 1 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 11 / 2 / 2015

**RENO'MAT'****0514 - 0518**

## 16. Autres informations (suite)

R48/20 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R62 : Risque possible d'altération de la fertilité.

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Liste du texte complet des Positions- H en section 3

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H336 : Peut provoquer somnolence et des vertiges.

H361f : Présumé être la cause d'une altération de la fertilité.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Sources des données utilisées

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006

### Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

#### • Symbole(s)



#### • Symbole(s)

: Xn : Nocif

F : Facilement inflammable

N : Dangereux pour l'environnement

#### • Phrase(s) R

: R11 : Facilement inflammable.

R20 : Nocif par inhalation.

R38 : Irritant pour la peau.

R48/20 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R62 : Risque possible d'altération de la fertilité.

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

#### • Phrase(s) S

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.

S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S24 : Eviter le contact avec la peau.

S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S37 : Porter des gants appropriés.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**AVEL**

Lombre MAGNAC LAVALETTE 16320 FRANCE

Tel. +33 5 45 64 74 74 - Fax. +33 5 45 64 77 36

avel@avel.com

**En cas d'urgence : +33 5 45 64 74 74**



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 11

Edition révisée n° : 3

Date : 1 / 7 / 2015

Remplace la fiche : 11 / 2 / 2015

**RENO'MAT'**

**0514 - 0518**

### 16. Autres informations (suite)

**Autres données** : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de transport provient de la fiche de données de sécurité sont conformes à la REACH (CE) N° 1907/2006.

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**